



DOSSIER DE PRESSE - 10 AVRIL 2019

# Lancement du chantier **POITOU NUMÉRIQUE**

Déploiement de la fibre optique  
en Deux-Sèvres et en Vienne

**Objectif : 100 % fibre en 2025**



## 30 MB/SECONDE, 100 MB/SECONDE, ET MÊME PLUS...

### TRÈS HAUT DÉBIT : POUR QUOI FAIRE ?

**LES USAGES ÉCONOMIQUES** : partage rapide de données en grande quantité, stockage externe de données sur le «cloud», visioconférences et télétravail, connexion avec centres de décision hors site...

**L'UTILISATION À LA MAISON** : partage et consultation de contenus gourmands en bande passante (jeux, vidéos, applications interactives), messagerie vidéo, réalité augmentée, domotique...

**L'APPRENTISSAGE** : développement du e-learning, interactivité et mobilité de l'apprentissage dans les établissements, contenus enrichis complémentaires aux manuels...

**LES SERVICES À LA POPULATION** : consultations médicales à distance, assistance connectée, aide à la personne, lutte contre l'isolement, solutions de sécurité...

# Coup d'envoi du chantier Poitou Numérique : **Objectif 100 % fibre en 2025**

**Matinée historique pour un grand bond technologique, en Deux-Sèvres et dans la Vienne ! Ce mercredi 10 avril, les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres réunis au sein de Poitou Numérique lancent officiellement le chantier de la fibre optique pour tous.**

## **PREMIER COUP DE PIOCHE DU CHANTIER DU SIÈCLE À BRESSUIRE ET SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX**

Les premières armoires de raccordement à la fibre optique sont aujourd'hui installées au 30 rue du général Leclerc à Bressuire (Deux-Sèvres) et au 2 rue des Closures à Saint-Georges-les-Baillargeaux (Vienne). La construction du réseau a été confiée à Orange, titulaire du Marché public global de performance.

Une « première pierre » posée conjointement par les deux collectivités qui ont engagé un vaste programme d'équipement numérique du territoire débuté par la montée en débit du réseau ADSL dans plus de 200 communes. Les 2 Départements et les 15 intercommunalités par l'intermédiaire de Vienne Numérique et de Deux-Sèvres Numérique passent à la vitesse supérieure avec une ambition : un territoire 100 % fibré à l'horizon 2025.

La première phase 2019-2021 de déploiement de la fibre concerne les 20 communes les plus densément peuplées (10 en Vienne et 10 en Deux-Sèvres) ainsi que les sites prioritaires (220 en Deux-Sèvres et 142 en Vienne). Coût de ce chantier qui contribue par ailleurs significativement au projet d'insertion par l'emploi avec 35 000 heures d'insertion professionnelle sur les 3,5 ans de déploiement : 124 millions d'euros dont 27 millions d'euros supportés par les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres.

Cette première phase sera suivie d'une seconde phase 2021-2025 lors de laquelle la fibre partira à la conquête de la totalité du territoire, ne laissant aucune zone rurale sur le bord du chemin.

## **LANCEMENT DES SITES D'INFORMATIONS GRAND PUBLIC : DEUX-SEVRES-NUMERIQUE.FR ET VIENNE-NUMERIQUE.FR**

Une carte interactive permet de suivre l'évolution des travaux et de connaître les dates d'éligibilité pour les particuliers comme pour les entreprises.

# Des Départements, aménageurs numériques de leur territoire

«Conscient que le développement d'un territoire passe par la fibre, le Département a décidé que la fibre passerait par les Deux-Sèvres, par l'intégralité des Deux-Sèvres ! C'est donc avec une certaine fierté que j'assiste aujourd'hui à l'installation des premières armoires de raccordement à la fibre optique, aux côtés de mon homologue de la Vienne Bruno Belin. Une fierté nourrie par la conviction de l'utilité du Département aux côtés de ses administrés en participant à leur construire un quotidien meilleur où Internet est devenu, au même titre que l'électricité ou l'eau, un élément de première nécessité dans chaque foyer » **souligne Gilbert Favreau, président du Conseil départemental des Deux-Sèvres.**

**Et René Bauruel, président de Deux-Sèvres Numérique de poursuivre :** « Nous avons pris le chantier du numérique à bras-le-corps dès 2015. Quatre ans plus tard, l'installation des premières armoires signent l'entrée dans le concret de cet aménagement qui mènera la fibre partout en Deux-Sèvres. Lors de la première quinzaine de mai les premiers nœuds de raccordement optique seront installés à Bressuire pour une arrivée de la fibre dans les premiers foyers à l'automne 2019. Un grand pas en avant pour notre territoire, un progrès partagé par tous à l'horizon 2025 ».

**Pour Bruno Belin, président du Conseil départemental de la Vienne,** « le choix que nous avons retenu avec mes collègues Séverine Saint-Pé et François Bock était le plus approprié pour apporter la fibre partout dans la Vienne, pour tous les habitants. Après les montées en débit dans les territoires déficitaires - 82% seront effectives fin 2019 - nous engageons aujourd'hui le raccordement en très haut débit de tous les foyers des communes de plus de 3 500 habitants d'ici 2021. Nous engagerons ensuite, dans un troisième temps, la couverture totale du département en fibre à l'horizon 2025 ».

## Un réseau public ouvert à tous, en complémentarité des investissements privés dans les agglomérations :

Cet investissement de 124,3 M€ cofinancé par les Départements, l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (FSN), la Région Nouvelle Aquitaine et les Intercommunalités permettra à près de 84 641 foyers, et plus de 362 sites prioritaires du territoire de bénéficier d'ici 2022 d'un accès au très haut débit.

Un réseau FttH offre des débits jusqu'à 30 fois plus rapide que l'ADSL. C'est la possibilité de profiter de tous les usages en simultané sur tous les écrans du foyer. Le FttH permet d'accéder à une nouvelle dimension de partage de données, de divertissements et de sensations : streaming vidéo, contenus Ultra Haute Définition, son haute définition, caméra 360°...

Ce réseau sera accessible à tous les fournisseurs d'accès internet désireux d'offrir des services à très haut débit à leurs clients grand public, et aussi aux entreprises et services publics, en incluant un niveau de service adapté.

\* Point de mutualisation : Armoire optique installée sur la voie publique

# **Une ambition partagée,** développer la qualité de vie et l'attractivité du Poitou grâce à une infrastructure numérique moderne et performante.

Soucieux d'offrir une connexion Internet optimale pour l'ensemble du territoire, les Départements des Deux-Sèvres et de la Vienne ont engagé un vaste programme d'équipement numérique du territoire. Ce plan a débuté avec la montée en débit du réseau ADSL, dans plus de 200 communes. Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie, avec le lancement d'un réseau de fibre optique très haut débit baptisé Poitou Numérique.

Fruit de la collaboration des collectivités de la Vienne et des Deux-Sèvres (Départements et EPCI), cet équipement répond à de réels besoins.

L'univers numérique est en révolution perpétuelle et les contenus comme les usages demandent chaque jour une connexion avec un débit supérieur. Le très haut débit répond au souhait des particuliers de disposer dans leur lieu de résidence, d'un service Internet de qualité à même de répondre aux besoins actuels et futurs. C'est là un argument pour le « bien-vivre » en Vienne et en Deux-Sèvres, et attirer de nouveaux habitants.

Nombre d'acteurs économiques (industrie, agriculture, commerce, artisanat, tourisme et loisirs...) voient également leurs besoins en bande passante augmenter (stockage, échanges, communication) et souhaitent un réseau numérique performant, qui leur garantisse une grande fiabilité. Il s'agit là d'un facteur d'implantation et de développement essentiel pour l'activité en Poitou.

Les élus intercommunaux et départementaux des Deux-Sèvres et de la Vienne ont choisi d'agir pour doter les deux départements d'une infrastructure performante. Construire ce nouveau réseau d'intérêt public est un acte ambitieux pour la compétitivité et la vitalité des deux départements.

**Au total, 84 641 prises individuelles et plus de 362 sites prioritaires seront raccordés d'ici 2022 en Deux-Sèvres et en Vienne.**

**En 2025, 100 % du territoire  
sera desservi par le Très Haut Débit.**

# Un Marché Public Global de Performance

## Pourquoi ce choix ?

Les Départements et les intercommunalités ont décidé de recourir à ce mécanisme d'achat public, avec pour objectif principal de maîtriser :

- > **LE RYTHME DU DÉPLOIEMENT.**
- > **LES ZONES DÉSSERVIES.**
- > **LE COÛT ET LE FINANCEMENT.**
- > **LA COMMERCIALISATION ET L'EXPLOITATION.**
- > **LES DÉVELOPPEMENTS FUTURS.**

**Les 2 collectivités départementales et les 15 intercommunalités (via les structures Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique) seront donc propriétaires de ce réseau d'avenir.**

**La maîtrise publique de ce nouvel équipement permettra au plus grand nombre d'habitants d'en bénéficier.**

### **PALLIER LA CARENCE D'INITIATIVE PRIVÉE**

L'État a laissé aux opérateurs privés le soin de déployer la fibre optique dans les zones les plus densément peuplées du territoire. Ce sont les zones AMII (Appel à Manifestations d'Intention d'Investissement). En dehors de ces zones (agglomérations de Niort, Poitiers et Châtellerauld dans le Poitou), la responsabilité d'équiper ces territoires - moins rentables commercialement - est confiée aux acteurs publics.

# Les acteurs du projet

## Qui fait quoi ?

### **LES DÉPARTEMENTS**

Porteurs du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN), ils ont assuré la maîtrise d'ouvrage et une partie du financement des opérations de montée en débit engagées sur le territoire. Dans le cadre de la phase de déploiement du Très Haut Débit, ils accompagnent techniquement et financièrement le projet.

### **LE SYNDICAT MIXTE OUVERT DEUX-SÈVRES NUMÉRIQUE**

Créé à l'initiative du Département des Deux-Sèvres, il réunit tous les EPCI du Département. C'est la structure porteuse du futur réseau THD dont il sera le propriétaire et l'exploitant. Le Syndicat mixte décide en concertation avec les territoires des travaux à conduire, passe les marchés afférents et assure le financement de l'opération. Pour ce faire, il reçoit des subventions de l'Etat (FSN), de la Région et de l'Europe. Le Département et les EPCI financent le reste des dépenses.

### **LA RÉGIE VIENNE NUMÉRIQUE**

Émanation du Conseil Départemental de la Vienne, la Régie Vienne Numérique est la structure ad hoc maître d'ouvrage du déploiement des réseaux «tout fibre» d'initiative publique, hors zone d'investissement privé de la Vienne. Son conseil d'administration est composé de 6 membres élus du Conseil Départemental et de 6 suppléants. Sa présidente est Séverine Saint-Pé, Vice-Présidente du Département, en charge de l'aménagement numérique. Vienne Numérique associe les EPCI au projet sous forme conventionnelle et les réunit tous les trimestres ou semestres au sein d'un comité technique de suivi du projet. La Régie a également conventionné avec le Département de la Vienne

pour bénéficier de certaines ressources de la collectivité. Elle bénéficiera des financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région du Département et des EPCI.

### **LE GROUPEMENT DE COMMANDES «POITOU NUMÉRIQUE»**

Deux-Sèvres Numérique et Vienne Numérique ont choisi de constituer ce groupement «Poitou Numérique» pour être plus fortes dans la négociation avec les opérateurs et porter un projet de plus grande ampleur. Le groupement permet aussi de mutualiser les dépenses d'exploitation à l'échelle des deux territoires départementaux.

### **LE CONSTRUCTEUR DU RÉSEAU**

La société Orange a été choisie comme prestataire par Deux-Sèvres Numérique et Vienne Numérique. Elle construira, avec des sous-traitants locaux, le réseau de fibre et assurera la maintenance de celui-ci pendant 10 ans. Une mission de conseil pour la commercialisation du réseau fait également partie des tâches qui lui sont confiées. Orange sera en partie rémunérée en fonction de l'atteinte d'objectifs de performances, dont la vitesse de commercialisation du réseau ou la réutilisation des infrastructures existantes.

### **LES OPÉRATEURS**

Les opérateurs traditionnels nationaux (Orange, SFR, Free, Bouygues Télécom) ou locaux pourront proposer leurs services sur le réseau Poitou Numérique. Chacun sera ainsi libre de choisir son fournisseur d'accès à Internet et pourra bénéficier d'offres équivalentes à celles proposées à l'échelle nationale. Pour accéder au réseau public, les opérateurs devront « co-investir » par le biais d'achat ou de location de prises.

## **LES FINANCEURS**

**LES INTERCOMMUNALITÉS\***  
**LES DÉPARTEMENTS**  
**LA RÉGION**  
**L'ÉTAT**  
**L'UNION EUROPÉENNE**

## **LES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS**

**DEUX-SÈVRES NUMÉRIQUE**  
**VIENNE NUMÉRIQUE**

## **LE CONSTRUCTEUR**

**ORANGE (ET SOUS-TRAITANTS)**

## **LES OPÉRATEURS**

**TOUT FOURNISSEUR D'ACCÈS**  
**DÉSIREUX DE PROPOSER SON OFFRE SUR CE RÉSEAU.**

## **LES UTILISATEURS**

**PARTICULIERS**  
**ENTREPRISES**  
**ORGANISMES PUBLICS ET PARA-PUBLICS**  
**ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, DE SOIN...**

\*Commuanuté urbaine du Grand Poitiers, Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais, Communauté de communes du Pays Loudunais, Communauté de communes des Vallées du Clain, Communauté de communes Vienne et Gartempe, Communauté de communes du Civraisien en Poitou, Communauté de communes du Haut-Poitou, Communauté d'agglomération du Niortais, Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, Communauté de communes du Mellois en Poitou, Communauté de communes Airvaudais Val de Thouet, Communauté de communes du Haut Val de Sèvre, Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, Communauté de communes du Thouarsais, Communauté de communes du Val de Gâtine.

# Les communes concernées par la première phase de déploiement

La première étape sera la desserte des communes les plus densément peuplées des deux départements, en dehors des zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), déjà équipées par les opérateurs privés.

**84 641 PRISES INDIVIDUELLES**

## **10 communes en Deux-Sèvres**

Parthenay  
Bressuire  
Thouars  
Nueil-les-Aubiers  
Mauléon  
Cerizay  
La Crèche  
Melle  
Celles-sur-Belle  
Saint-Maixent-L'École

+ CAN «Extension»\*



**52 492 PRISES**

## **10 communes en Vienne**

Loudun  
Dangé-Saint-Romain  
Jaunay-Marigny  
Saint-Georges-les-Baillargeaux  
Vouillé  
Neuville-de-Poitou  
Vivonne  
Civray - Saint-Pierre-d'Exideuil  
Chauvigny  
Montmorillon



**32 149 PRISES**

\*+ 16 communes hors zone AMII entrées en 2014 dans la Communauté d'agglomération du Niortais.

# Le calendrier du déploiement dans les communes

## ➤ BRESSUIRE

Début des études : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018  
Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

## ➤ CELLES-SUR-BELLE

Début des études : 3<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2020  
Fin des travaux : 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

## ➤ CERIZAY

Début des études : 3<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2020  
Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

## ➤ CHAUVIGNY

Début des études : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018  
Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2021

## ➤ CIVRAY

Début des études : 4<sup>ème</sup> trimestre 2018  
Début des travaux : 3<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2020

## ➤ CTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Début des études : 4<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Début des travaux : 3<sup>ème</sup> trimestre 2020  
Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

## ➤ DANGÉ-SAINT-ROMAIN

Début des études : 3<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2020  
Fin des travaux : 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

## ➤ JAUNAY-MARIGNY

Début des études : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018  
Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

## ➤ LA CRÈCHE

Début des études : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018  
Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Fin des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2020

## ➤ LOUDUN

Début des études : 4<sup>ème</sup> trimestre 2018  
Début des travaux : 3<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Fin des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2021

## ➤ MAULÉON

Début des études : 1<sup>er</sup> trimestre 2019  
Début des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2021

## ➤ MELLE

Début des études : 3<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2020  
Fin des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2021

## ➤ MONTMORILLON

Début des études : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Début des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2020  
Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

## ➤ NEUVILLE-DE-POITOU

Début des études : 1<sup>er</sup> trimestre 2019  
Début des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Fin des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2021

## ➤ NUEIL-LES-AUBIERS

Début des études : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018  
Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

## ➤ PARTHENAY

Début des études : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018  
Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

## ➤ SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX

Début des études : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018  
Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

## ➤ SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

Début des études : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Début des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2020  
Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

## ➤ THOUARS

Début des études : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Début des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2020  
Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

## ➤ VIVONNE

Début des études : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018  
Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Fin des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2020

## ➤ VOUILLÉ

Début des études : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019  
Début des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2020  
Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2021

# Les sites prioritaires définis par les collectivités

Au-delà des communes desservies, les intercommunalités et les Départements ont choisi d'équiper en priorité des sites spécifiques, pour lesquels l'infrastructure très haut débit est d'une utilité avérée à court terme.

**362 SITES RACCORDÉS**  
**130 COMMUNES CONCERNÉES**

Zones d'activités artisanales, industrielles ou agricoles  
Etablissements d'enseignement  
Etablissements de santé  
Sites d'intérêt touristique

**220 EN DEUX-SÈVRES / 142 EN VIENNE**



## **UNE PREMIÈRE PHASE**

194 sites raccordés  
à partir du deuxième trimestre 2019.

# Les 194 sites prioritaires - Phase 1

## Deux-Sèvres

### ➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GÂTINE

ZAE MONTPLAISIR  
COLLÈGE LÉO DESAIVRE  
ZA - ROUTE DE MAZIÈRES EN GÂTINE  
ZONE DE L'AVENIR  
COLLÈGE HENRI MARTINEAU  
ZA LA CHABIRANDIERE  
ZA L'ALIERE  
COLLÈGE ROGER THABAULT  
ESPACE ECONOMIQUE DE LA MALDRERIE  
VILLAGE TERTIAIRE  
ZA LA CROIX DES VIGNES

CHAMPDENIERS-SAINTE-DENIS  
CHAMPDENIERS-SAINTE-DENIS  
CHAMPDENIERS-SAINTE-DENIS  
COULONGES-SUR-L'AUTIZE  
COULONGES-SUR-L'AUTIZE  
MAZIÈRES-EN-GÂTINE  
MAZIÈRES-EN-GÂTINE  
MAZIÈRES-EN-GÂTINE  
POMPAIRE  
POMPAIRE  
SAINT-PARDOUX

### ➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PARTHENAY-GÂTINE

LA BOULAIE  
LA BRESSANDIÈRE  
LE PATIS BOUILLON  
SAINTE-ANNE  
LA PILLAUDIÈRE  
ZA DE LA PEYRATTE  
LE COUVENT  
COLLÈGE MAURICE FOMBEURE  
LA PRÉVOISIÈRE  
LA BAUBRIE  
BELLEVUE  
COLLÈGE LOUIS MERLE  
COLLÈGE PRIVÉ SAINT JOSEPH  
COLLÈGE JEAN DE LA FONTAINE  
LES GOUPILIÈRES

CHÂTILLON-SUR-THOUET  
CHÂTILLON-SUR-THOUET  
CHÂTILLON-SUR-THOUET  
CHÂTILLON-SUR-THOUET  
LA PEYRATTE  
LA PEYRATTE  
LE TALLUD  
MÉNIGOUTE  
SECONDIGNY  
SECONDIGNY  
SECONDIGNY  
SECONDIGNY  
SECONDIGNY  
THÉNEZAY  
THÉNEZAY

### ➤ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

ZA DES PLAINES  
COLLÈGE BLAISE PASCAL  
COLLÈGE PRIVÉ SAINT JOSEPH  
ROUTE DE CLESSE  
ZAE LES LOGES  
ZAE LA CHAPELLE SAINT-MARTIN  
ZAE LA BUTTE  
ZAE LE BOIS ROUX  
COLLÈGE RAYMOND MIGAUD  
ZAE LA TANCHERIE  
ZAE LES 4 VENTS  
ZAE LE BOUILLON  
RUE DE LA SEVRE  
L'OUCHETTE  
ZAE LA GOUINIÈRE  
PESCALIS  
ZAE LA JAVRELIÈRE  
ZAE LES CHAMPS DU BOIS  
ZAE LA GARE  
COLLÈGE JACQUES PREVERT  
ZAE LA FORESTERIE - BOIS GIRARD  
COLLÈGE PRIVÉ CHARLES PÉGUY  
ZAE LA VALLEE  
ZAE LA LUNE  
ZAE LES LAITIÈRES  
ZAE LES CHAMPS DE LA COURANT

ARGENTON-LES-VALLÉES  
ARGENTON-LES-VALLÉES  
ARGENTON-LES-VALLÉES  
CHICHÉ  
CHICHÉ  
CHICHÉ  
SAINT-AUBIN-DU-PLAIN  
L'ABSIE  
BOISMÉ  
FAYE-L'ABBESSE  
LA CHAPELLE-SAINTE-LAURENT  
SAINT-ANDRÉ-SUR-SÈVRE  
LA FORÊT-SUR-SÈVRE  
LA FORÊT-SUR-SÈVRE  
MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE  
MONCOUTANT  
MONCOUTANT  
MONCOUTANT  
MONCOUTANT  
MONCOUTANT  
MONCOUTANT  
COMBRAND  
LE PIN  
LA PETITE-BOISSIÈRE  
SAINT-AMAND-SUR-SÈVRE

# Les 194 sites prioritaires - Phase 1

## Deux-Sèvres

### ➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS

COLLÈGE MOLIERE  
ZAC LES LACS  
LES LANDES  
LA CROIX GOBILLON  
LES PLANTES  
ZONE D ACTIVITES DE RIBLAIRE  
COLLÈGE FRANÇOIS VILLON  
ZA LE SEILLEREAU (1 + 2)  
LA CROIX D'INGAND  
ST JEAN/MISSÉ  
CHAMP DE L'ORMEAU  
LA CASSE  
LE BOIS SAINT HILAIRE  
ZONE INDUSTRIELLE DE THOUARS LOUZY  
LA CROIX CAMUS  
ZAC LES GRANDS CHAMPS

BOUILLÉ-LORETZ  
ARGENTON-L'EGLISE  
ARGENTON-L'EGLISE  
CERSAY  
SAINTE-GEMME  
SAINT-VARENT  
SAINT-VARENT  
SAINT-VARENT  
MAUZÉ-THOUARSAIS  
SAINT-JEAN-DE-THOUARS  
SAINTE-RADEGONDE  
LOUZY  
LOUZY  
LOUZY  
SAINTE-VERGE  
MASSAIS

### ➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DE THOUET

ZONE ARTISANALE LOUIN  
AURALIS 1  
AURALIS 2  
LE GRAND TILLAIS  
COQUINE  
ZAC SILVARDIÈRES  
COLLÈGE VOLTAIRE  
LE DESSUS DE DISSÉ  
ZONE INDUSTRIELLE DE DISSÉ  
COLLÈGE PRIVÉ SAINTE AGNÈS  
LA POINTE DU RENARD

LOUIN  
TESSONNIÈRE  
AIRVAULT  
SAINT-LOUP-LAMAIÉ  
AIRVAULT  
AIRVAULT  
AIRVAULT  
AIRVAULT  
AIRVAULT  
AIRVAULT  
AIRVAULT

### ➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MELLOIS EN POITOU

ZE LA MINE D'OR  
COLLÈGE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY  
ZA GOURNAY  
ZA PIGEON PIERRE  
COLLÈGE FRANÇOIS TRUFFAUT  
COLLÈGE PRIVÉ DU SACRÉ-COEUR  
ZA LES GROIES  
COLLÈGE JEAN MONNET  
ZONE ARTISANALE "LES GRANDES VERSANNES"  
COLLÈGE DE L'ORANGERIE  
ZA DU PINIER  
ZOODYSSEE  
ZA DE ROM  
ZAC LES MAISONS BLANCHES  
COLLÈGE ANNE FRANK

BRIOUX-SUR-BOUTONNE  
BRIOUX-SUR-BOUTONNE  
GOURNAY-LOIZE  
CHEF-BOUTONNE  
CHEF-BOUTONNE  
CHEF-BOUTONNE  
CHIZÉ  
LEZAY  
THORIGNÉ  
LA MOTHE-SAINT-HÉRAY  
SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE  
VILLIERS-EN-BOIS  
ROM  
LIMALONGES  
SAUZÉ-VAUSSAIS

### ➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE

LA CREUSE  
VERDEIL 2  
MEGY SUD  
L'HOMMERAIE  
LA PLAINE D'AZIA  
BOUGON MUSÉE DES TUMULUS  
FIEF DE BAUSSAIS  
COLLÈGE FERDINAND RENAULT

SAINTE-EANNE  
SAINTE-EANNE  
SOUDAN  
AZAY-LE-BRULÉ  
AZAY-LE-BRULÉ  
BOUGON  
FRANCOIS  
PAMPROUX

# Les 194 sites prioritaires - Phase 1

## Vienne

### ➤ COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND POITIERS

COLLÈGE GÉRARD PHILIPPE  
MDS  
PEURON  
LE PLANTY  
HÔPITAL LOCAL  
COLLÈGE JEAN MONNET  
INRA  
COLLÈGE PRIVÉ LE SACRÉ CŒUR  
LYCÉE PILOTE INNOVANT INTERNATIONAL  
COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY  
IPARC  
MDS  
LYCÉE AGRICOLE XAVIER BERNARD - VENOURS  
LA PAZIOTERIE (VIENNOPÔLE)  
LES CARTES

CHAUVIGNY  
CHAUVIGNY  
CHAUVIGNY  
CHAUVIGNY  
LUSIGNAN  
LUSIGNAN  
LUSIGNAN  
JAUNAY-MARIGNY  
JAUNAY-MARIGNY  
JAUNAY-MARIGNY  
JAUNAY-MARIGNY  
JAUNAY-MARIGNY  
ROUILLÉ  
COULOMBIERS  
SÈVRES-ANXAUMONT

### ➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

COLLÈGE ROMAIN ROLAND  
ECS DU SACRÉ CŒUR  
COLLÈGE PRIVÉ SAINT MARTIN  
LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE PRIVÉ ODILE PASQUIER  
COLLÈGE ANDRÉ BROUILLET  
COLLÈGE PRIVÉ SAINT-THOMAS D'AQUIN  
ECG PRIVÉ SAINT-THOMAS D'AQUIN  
LYCÉE ANDRÉ THEURIET  
LYCÉE PROFESSIONNEL LES TERRES ROUGES  
MAISON DE REPOS ET DE CONVALESCENCE OREGON  
COLLÈGE CAMILLE CLAUDEL  
MDS  
COLLÈGE PRIVÉ JEANNE D'ARC  
CENTRE DE SOINS ET DE RÉADAPTATION POUR MALADES ALCOOLIQUES  
LES MINIERES DE PAYRE  
CHEZ FOUCHER  
VERNEUIL NORD ET SUD  
BIOALTERNATIVE  
COLLÈGE JEAN JAURÈS  
CHAMP DE GALMOISIN  
L'ARBORETUM  
LES ELBES

CHARROUX  
CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
COUHÉ  
COUHÉ  
COUHÉ  
ROMAGNE  
ROMAGNE  
CIVRAY  
CIVRAY  
CIVRAY  
CIVRAY  
CIVRAY  
CIVRAY  
PAYROUX  
PAYRÉ  
BRUX  
GENÇAY  
GENÇAY  
GENÇAY  
SAINT-MAURICE-LA-CLOUÈRE  
SAINT-MAURICE-LA-CLOUÈRE  
SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL

### ➤ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS CHÂTELLERAUDAIS

COLLÈGE BELLEVUE  
BUXIERES  
COLLÈGE PRIVÉ SANT PIERRE  
COLLÈGE ARSÈNE LAMBERT  
COLLÈGE MAURICE BEDEL  
LA COLLINE ENSOLEILLÉE  
LES CHAUMETTES  
COLLÈGE LÉON HUET  
PLEUMARTIN  
ZI COMMUNAUTAIRE

DANGÉ SAINT ROMAIN  
DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DANGÉ SAINT ROMAIN  
LENCLOÏTRE  
SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS  
LA ROCHE-POSAY  
LA ROCHE-POSAY  
LA ROCHE-POSAY  
PLEUMARTIN  
SAINT-GENEST-D'AMBIÈRE

# Les 194 sites prioritaires - Phase 1

## Vienne

### ➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-POITOU

COLLÈGE ARTHUR RIMBAUD  
COLLÈGE GEORGES DAVID  
LA MADELEINE  
COLLÈGE PRIVÉ NOTRE-DAME DE LA CHAUME  
BEAUREGARD (EST) (VIENNOPÔLE)  
CHOUPPES  
LA COUR D'HENON  
LA NAUE ET LA CROIX BERTHON  
LA DROUILLE  
COLLÈGE JEAN ROSTAND

LATILLÉ  
MIREBEAU  
MIREBEAU  
VOUILLÉ  
VOUILLÉ  
CHOUPPES  
CISSÉ  
NEUVILLE-DE-POITOU  
NEUVILLE-DE-POITOU  
NEUVILLE-DE-POITOU

### ➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

LES PINIERS  
COLLÈGE LOUISE MICHEL  
LYCÉE PRO. AGRICOLE JEAN MARIE BOULOUX - SITE AGRI'NATURE  
COLLÈGE JEAN MOULIN  
ZONE NORD : ECHO ESPACE  
ZONE EST : LA BARRE  
ZONE SUD : LES MATS  
ZONE OUEST  
LYCÉE JEAN MOULIN  
COLLÈGE PRIVÉ SAINT-MARTIAL  
LYCÉE PROFESSIONNEL RAOUL MORTIER  
CENTRE HOSPITALIER  
MDS  
SUBDIVISION DE MONTMORILLON  
PROJET SALLE DES MARCHÉS  
SUBDIVISION DE L'ISLE JOURDAIN  
COLLÈGE RENÉ CASSIN  
CIRCUIT AUTOMOBILE ET ZA  
ROUTE DE BETHINES  
COLLÈGE PROSPER MÉRIMÉE

LUSSAC-LES-CHÂTEAUX  
LUSSAC-LES-CHÂTEAUX  
LUSSAC-LES-CHÂTEAUX  
MONTMORILLON  
COULONGES  
L'ISLE JOURDAIN  
L'ISLE-JOURDAIN  
LE VIGEANT  
SAINT-GERMAIN  
SAINT-SAVIN

### ➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS

COLLÈGE ISAAC DE RAZILLY  
LEAP LA PERRIÈRE - LA ROCHE RIGALT  
COLLÈGE PRIVÉ CHAVAGNES SAINT JOSEPH  
LYCÉE GUY CHAUVET  
LYCÉE PROFESSIONNEL MARC GODRIE  
CENTRE HOSPITALIER RENAUDOT  
CENTRE HOSPITALIER THÉOPHRASTE RENAUDOT  
MDS  
SUBDIVISION DE LOUDUN  
ZI NORD  
COLLÈGE JOACHIM DU BELLAY

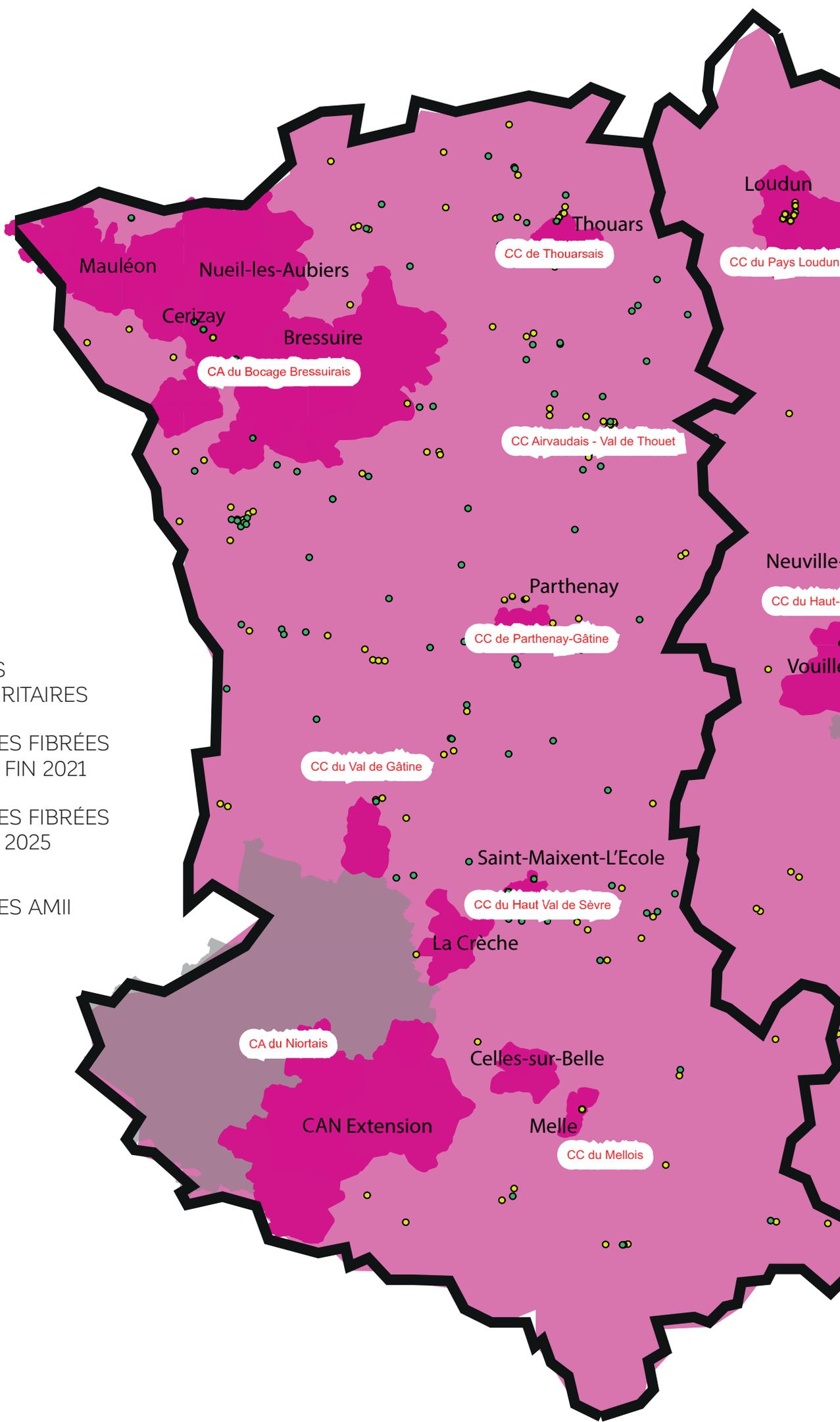
SAINT-JEAN-DE-SAUVES  
LA ROCHE RIGALT  
LOUDUN  
LOUDUN

### ➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU CLAIN

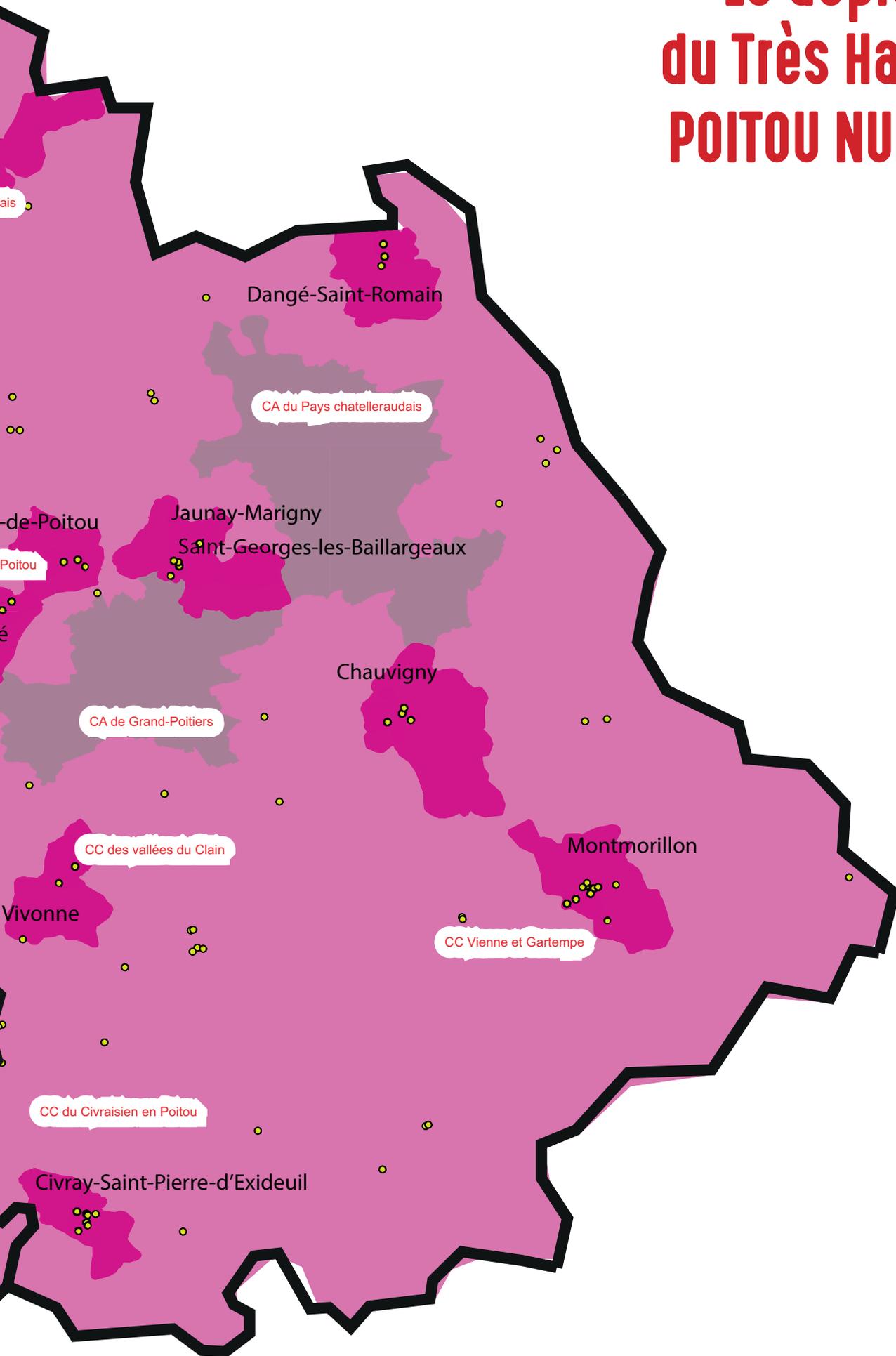
COLLÈGE FRÉDÉRIC ET IRÈNE JOLIOT CURIE  
ANTHYLLIS  
MAUPEL  
VAL DE BOCQ

VIVONNE  
FLEURÉ  
VIVONNE  
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ

- SITES PRIORITAIRES
- ZONES FIBRÉES D'ICI FIN 2021
- ZONES FIBRÉES D'ICI 2025
- ZONES AMII



# Le déploiement du Très Haut Débit POITOU NUMERIQUE



# Le financement prévisionnel de l'infrastructure (Phase 1)

124,3 M€ pour le réseau très haut débit

	Deux-Sèvres	Vienne	Total
Etat (FSN)	19,8 M€	13,8 M€	33,6 M€
Europe	6,2 M€	6,3 M€	12,5 M€
Région	17 M€	6,7 M€	23,7 M€
Département	18,7 M€	9 M€	27,7 M€
Intercommunalités	8,25 M€	4,5 M€	12,75 M€
Autres (opérateurs, syndicats...)	9,35 M€	4,7 M€	14,05 M€
<b>Total</b>	<b>79,3 M€</b>	<b>45 M€</b>	<b>124,3 M€</b>



et les intercommunalités

# Définitions

## **LA FIBRE OPTIQUE**

C'est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres.

Source : ARCEP

## **LE FTTH (FIBER TO THE HOME - FIBRE JUSQU'À L'ABONNÉ)**

il correspond au déploiement de la fibre optique depuis le nœud de raccordement optique (lieu d'implantation des équipements de transmission de l'opérateur) jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel. Le FttH permet donc de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre sur l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné. Il se distingue d'autres types de déploiement qui combinent l'utilisation de la fibre optique avec des réseaux en câble ou en cuivre. Le déploiement d'un nouveau réseau FttH constitue la solution la plus pérenne pour proposer des services de communications électroniques à très haut débit en situation fixe. **Il permet de bénéficier d'un débit de l'ordre de 100Mbit/s symétrique, c'est-à-dire dans le sens descendant (réception d'information) et dans le sens montant (envoi d'information).**

Source : ARCEP

## **LE TRÈS HAUT DÉBIT**

Le très haut débit est un accès à Internet performant, qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. L'accès à Internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Source : France Très Haut Débit

# LE LOGO DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE









## CONTACTS

Delphine PERONNET - Département des Deux-Sèvres  
06 63 21 57 51 - delphine.peronnet@deux-sevres.fr

Virginie SAINT-FAUST - Département de la Vienne  
06 99 78 45 44 - vsaintfaust@departement86.fr

**poitou-numérique.fr**

